



29/12/2023

Fonds d'Epargne Salariale

OBLIFONDS

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	4
Informations réglementaires	7
Certification du commissaire aux comptes	14
Comptes annuels	19
Bilan actif	19
Bilan passif	20
Hors bilan	21
Compte de résultat	22
Annexes aux comptes annuels	23
Règles et méthodes comptables	23
Evolution de l'actif net	27
Complément d'information	29
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	37
Inventaire	38
Annexe(s)	41
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	42

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6 Place de la pyramide – 92908 Paris La Défense

Politique d'investissement

JANVIER

Sur le marché des obligations souveraines, les taux ont donc baissé (-37 bps sur le 10ans US, -28 bps sur le 10 ans allemand). Le spread italien s'est comprimé de 27 bps pour atteindre 187 bps. Coté crédit, le marché a salué la baisse de l'inflation et le recul des craintes de récession. Le crédit IG s'est resserré de 15bps et le crédit High Yield de 45bps sur le mois de janvier en OAS. Nous avons ainsi profité des baisses récentes de taux, liées aux attentes du marché d'un pivot des banquiers centraux, pour remettre un peu de sous-exposition à la durée en portefeuille. Nous avons également remis un peu de crédit, via le primaire, afin de profiter du portage sur des noms de grande qualité.

FEVRIER

Nous avons décidé de remettre un peu d'exposition sur les points morts d'inflation et de maintenir notre sous-exposition au risque de taux. Nous restons prudents sur la dette privée mais restons exposés pour le moment afin de bénéficier d'un portage très attractif.

MARS

Au cours du mois, nous avons pris des bénéfices sur notre position d'achat de crossover et renforcé notre sous-sensibilité. Nous avons également profité de points d'entrée intéressants pour renforcer notre exposition aux obligations indexées sur l'inflation. Nous avons également renforcé notre stratégie de portage sur le crédit à court terme afin de profiter de l'écartement des spreads de crédit ainsi que de l'inversion de la pente de crédit.

AVRIL

La stratégie reste défensive dans l'hypothèse de hausses des taux directeurs plus forte qu'anticipé par le marché et face à la persistance de l'inflation. Nous avons néanmoins pris profit sur une petite partie de notre sous-exposition à la durée et nous avons remis des indexées inflation à la suite de la correction récente des BEIs.

MAI

Nous avons décidé de racheter un peu de durée au gré de la remontée des taux afin de réduire l'exposition du portefeuille.

JUIN

RAS

JUILLET / AOUT

Les rendements des obligations britanniques ont légèrement diminué grâce à une inflation plus faible. Le dollar américain s'est affaibli davantage en juillet, se dépréciant face à la plupart des devises, en particulier le yen japonais. Les prix du pétrole ont rebondi au-dessus de 80 dollars le baril en juillet suite à la décision de l'Arabie saoudite et de la Russie de prolonger leurs coupes de production, annoncée le 3 juillet.

SEPTEMBRE

RAS

OCTOBRE

RAS

NOVEMBRE

Nous avons profité de la récente correction pour sous-exposer de nouveau le portefeuille.

DECEMBRE

Nous avons réduit la sous-sensibilité du portefeuille, renforcé les positions de pentification sur la courbe et remis des positions de point mort d'inflation.

Sur la période, la valeur liquidative part G de OBLIFONDS est passée de 42.13 EUR au 30/12/2022 à 43.82 EUR au 29/12/2023, la performance nette de OBLIFONDS s'établit à 4.01% contre 4.21% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	4 887 059,97	3 654 875,10
EUROPEAN UNION 3.375% 04-10-38	2 408 311,40	2 410 005,40
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33	2 299 149,00	2 301 239,00
EUROPEAN UNION 3.375% 04-11-42	2 058 169,50	2 065 051,15
GROUPAMA TRESORERIE IC	2 118 231,23	1 744 290,44
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	1 724 070,46	1 732 369,55
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-33	1 496 985,00	1 499 165,00
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	1 385 552,00	1 386 259,00
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	1 350 666,35	1 358 653,92
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	1 382 820,09	1 300 563,38

Changements intéressant l'OPC

10 mai 2023

Mise à jour des données chiffrées du DIC suite à la clôture de l'exercice à fin décembre 2022.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **2 320 918,44** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

Article 6 :

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.

Prise en compte des risques de durabilité

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 124,97%.

- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 127,51%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>



Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OBLIFONDS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE OBLIFONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OBLIFONDS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	17 843 022,29	19 158 437,75
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	15 520 593,85	16 596 612,75
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	15 520 593,85	16 596 612,75
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Titres de créances négo­ciables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	2 320 918,44	2 487 635,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 320 918,44	2 487 635,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1 510,00	74 190,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	1 510,00	74 190,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	6 493 568,84	74 115,41
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 493 568,84	74 115,41
COMPTES FINANCIERS	176 723,60	162 265,77
Liquidités	176 723,60	162 265,77
TOTAL DE L'ACTIF	24 513 314,73	19 394 818,93

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	18 069 955,06	19 923 946,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-335 098,78	-716 687,84
Résultat de l'exercice (a,b)	169 029,30	73 912,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	17 903 885,58	19 281 171,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 510,00	74 190,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1 510,00	74 190,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 510,00	74 190,00
Autres opérations	-	-
DETTES	6 603 457,05	39 457,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 603 457,05	39 457,18
COMPTES FINANCIERS	4 462,10	-
Concours bancaires courants	4 462,10	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	24 513 314,73	19 394 818,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	-	2 417 530,00
EURO BOBL 0323	-	347 250,00
FGBL BUND 10A 0323	-	398 790,00
XEUR FGBX BUX 0324	283 440,00	-
EURO SCHATZ 0324	3 835 620,00	-
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	-	2 319 240,00
EURO BUND 0324	686 100,00	-
EURO BOBL 0324	119 280,00	-
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 565,22	328,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	343 440,36	288 521,93
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	357 005,58	288 850,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-11,76	2 571,59
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	-11,76	2 571,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	357 017,34	286 279,12
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	181 843,04	209 218,36
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	175 174,30	77 060,76
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-6 145,00	-3 148,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	169 029,30	73 912,74

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

□ **Opérations de gré à gré**

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

□ **Opérations à terme ferme et conditionnelles**

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

□ **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Prise en pension
- Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.
- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

□ **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps** au nominal du contrat

□ **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :**

Méthode des coupons courus.

□ **Méthode de comptabilisation des frais :**

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

☐ Méthode de calcul des frais de gestion

Frais facturés au FCPE	Assiette	Barème	Prise en charge
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, Dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,00%TTC/an	Par le FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	N/A
Commission de mouvement Perçue par le Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par le FCPE
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OBLIFONDS

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part OBLIFONDS	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	19 281 171,75	21 983 008,70
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	3 775 750,98	4 296 504,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-5 867 189,72	-5 665 414,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	87 155,71	179 509,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-539 385,32	-1 028 815,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	288 445,00	324 315,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-183 145,00	-228 750,00
Frais de transactions	-1 415,33	-1 158,90
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	938 543,21	-681 288,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-62 589,94</i>	<i>-1 001 133,15</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 001 133,15</i>	<i>319 844,97</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-51 220,00	26 200,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 340,00</i>	<i>49 880,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-49 880,00</i>	<i>-23 680,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	175 174,30	77 060,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17 903 885,58	19 281 171,75

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 29/12/2023^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 775 750,98	4 296 504,03
Versements de la réserve spéciale de participation	559 910,28	300 393,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 186 468,80	1 491 730,76
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	239 400,89	293 487,48
Abondements de l'entreprise	374 693,34	356 795,75
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 415 277,67	1 854 096,35
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	5 867 189,72	5 665 414,17
Rachats	3 253 201,45	3 577 628,77
Transferts à destination d'un autre OPC	2 613 988,27	2 087 785,40

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 149 117,04	73,44
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 371 476,81	13,25
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	15 520 593,85	86,69
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	4 119 060,00	23,01
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 119 060,00	23,01
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	805 380,00	4,50
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	805 380,00	4,50

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	13 149 117,04	73,44	-	-	-	-	2 371 476,81	13,25
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	176 723,60	0,99
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	4 462,10	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 119 060,00	23,01	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	805 380,00	4,50	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	203 013,85	1,13	277 593,74	1,55	7 389 760,34	41,27	6 538 057,79	36,52	1 112 168,13	6,21
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	176 723,60	0,99	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 462,10	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	3 835 620,00	21,42	-	-	283 440,00	1,58
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	119 280,00	0,67	686 100,00	3,83

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	6 410 431,50
	Souscriptions à recevoir	65 503,84
	Dépôts de garantie en espèces	17 633,50
TOTAL DES CRÉANCES		6 493 568,84
DETTES		
	Achats à règlement différé	6 585 529,66
	Rachats à payer	3 823,26
	Frais de gestion fixe	14 104,13
TOTAL DES DETTES		6 603 457,05
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-109 888,21

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	88 421,4760	3 775 750,98
Parts rachetées durant l'exercice	-137 468,3663	-5 867 189,72
Solde net des souscriptions/rachats	-49 046,8903	-2 091 438,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	408 547,5279	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	29/12/2023
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	181 843,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			2 320 918,44
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE IC	390 964,35
	FR0012599645	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	1 929 954,09
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			2 320 918,44

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	169 029,30	73 912,74
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	-	-
Total	169 029,30	73 912,74

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	169 029,30	73 912,74
Total	169 029,30	73 912,74

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-335 098,78	-716 687,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-335 098,78	-716 687,84

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-335 098,78	-716 687,84
Total	-335 098,78	-716 687,84

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	22 491 164,87	22 377 433,52	21 983 008,70	19 281 171,75	17 903 885,58
Nombre de titres	497 225,8643	493 183,5626	489 903,4590	457 594,4182	408 547,5279
Valeur liquidative unitaire	45,23	45,37	44,87	42,13	43,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,59	-0,68	-0,51	-1,56	-0,82
Capitalisation unitaire sur résultat	0,35	0,50	0,28	0,16	0,41

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	1 929 800	2 371 476,81	13,24
ALLEMAGNE 6,50%97-27	EUR	349 600	413 090,86	2,31
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	EUR	338 600	314 058,27	1,75
BUNDSOBLIGATION 2.4% 19-10-28	EUR	279 700	289 214,99	1,62
CMZB FRANCFORT 4.625% 21-03-28	EUR	100 000	106 109,84	0,59
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	100 000	106 469,43	0,59
DEUTSCHE BK 1.375% 03-09-26	EUR	100 000	96 304,83	0,54
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	100 000	98 347,01	0,55
TOTAL ALLEMAGNE			3 795 072,04	21,19
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	87 000	83 435,34	0,46
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	102 000	91 407,30	0,51
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 0.5% 20-04-27	EUR	146 000	138 345,89	0,77
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 1.2% 20-10-25	EUR	145 000	142 239,05	0,80
TOTAL AUTRICHE			455 427,58	2,54
BELGIQUE				
BELGIQUE 0.8% 22-06-25	EUR	305 500	298 648,34	1,67
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-27	EUR	209 300	200 260,82	1,12
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	161 800	152 877,10	0,85
TOTAL BELGIQUE			651 786,26	3,64
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.1% 26-01-27	EUR	250 000	227 708,00	1,28
TOTAL CHILI			227 708,00	1,28
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	100 000	95 820,98	0,54
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	100 000	100 113,56	0,56
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	100 000	106 946,48	0,60
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	100 000	101 914,24	0,56
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	100 000	103 106,29	0,58
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	445 000	444 235,98	2,48
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-27	EUR	409 000	386 620,21	2,16
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	EUR	256 000	248 052,03	1,39
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	316 000	302 653,89	1,69
TOTAL ESPAGNE			1 889 463,66	10,56
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 4.125% 16-05-27	EUR	100 000	104 794,75	0,58
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	100 000	97 902,53	0,55
TOTAL ETATS-UNIS			202 697,28	1,13
FINLANDE				
FINLANDE 2.75% 04/07/2028	EUR	37 000	38 289,45	0,21
FINL GOVE BON 0.5% 15-04-26	EUR	139 000	133 722,57	0,75
TOTAL FINLANDE			172 012,02	0,96

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	100 000	102 406,68	0,57
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	100 000	88 264,57	0,49
DANONE 1.0% PERP	EUR	100 000	91 729,18	0,52
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	100 000	105 708,45	0,59
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	81 400	75 976,25	0,42
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-27	EUR	810 000	755 357,40	4,22
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	535 200	507 776,87	2,84
FRAN GOVE BON 0.25% 25-11-26	EUR	982 400	928 158,15	5,18
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	100 000	100 241,36	0,56
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	100 000	110 013,41	0,62
SOCIETE GENERALE	EUR	100 000	93 996,79	0,52
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	100 000	100 533,61	0,56
TOTAL FRANCE			3 060 162,72	17,09
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	100 000	106 954,66	0,59
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	100 000	95 066,13	0,53
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	100 000	99 996,57	0,56
TOTAL IRLANDE			302 017,36	1,68
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	100 000	95 021,82	0,53
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	150 000	162 230,05	0,91
ENI 2.625% PERP	EUR	100 000	98 677,08	0,55
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	1 158 000	1 128 196,13	6,30
ITALIE 4.75% 01/09/2028	EUR	303 000	331 249,08	1,85
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 01-04-27	EUR	469 000	445 932,28	2,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-11-24	EUR	179 000	176 490,81	0,99
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	EUR	382 000	379 967,49	2,13
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	150 000	160 089,30	0,89
TOTAL ITALIE			2 977 854,04	16,64
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	100 000	92 974,38	0,52
TOTAL LUXEMBOURG			92 974,38	0,52
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	100 000	107 489,45	0,60
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0.75% 08-03-25	EUR	100 000	97 289,80	0,54
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	100 000	103 782,31	0,58
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	100 000	101 102,93	0,57
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	182 500	174 686,19	0,98
NETH GOVE 0.5% 15-07-26	EUR	111 800	107 371,57	0,60
ROYA DES PAYS 0.25% 15-07-25	EUR	127 850	123 625,18	0,69
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	100 000	104 941,84	0,59
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	EUR	100 000	102 281,00	0,57
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	100 000	92 732,43	0,51
TOTAL PAYS-BAS			1 115 302,70	6,23

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
PORT OBRI DO 2.875% 21-07-26	EUR	94 900	97 837,12	0,55
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	191 300	181 208,93	1,01
TOTAL PORTUGAL			279 046,05	1,56
SAINT-MARIN				
SAN MARINO GOVERNMENT BOND 3.25% 24-02-24	EUR	100 000	102 772,49	0,57
TOTAL SAINT-MARIN			102 772,49	0,57
VENEZUELA				
CORP ANDINA 1.625% 03-06-25	EUR	200 000	196 297,27	1,10
TOTAL VENEZUELA			196 297,27	1,10
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 520 593,85	86,69
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			15 520 593,85	86,69
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	9,4805	390 964,35	2,18
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	EUR	186,645	1 929 954,09	10,78
TOTAL FRANCE			2 320 918,44	12,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 320 918,44	12,96
TOTAL Organismes de placement collectif			2 320 918,44	12,96
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	1	170,00	-
EURO BUND 0324	EUR	5	-350,00	-
EURO SCHATZ 0324	EUR	-36	-360,00	-
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-2	-800,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-1 340,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 340,00	-0,01
TOTAL Instrument financier à terme			-1 340,00	-0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	1 340	1 340,00	0,01
TOTAL Appel de marge			1 340,00	0,01
Créances			6 493 568,84	36,27
Dettes			-6 603 457,05	-36,88
Comptes financiers			172 261,50	0,96
Actif net			17 903 885,58	100,00
<hr/>				
Part OBLIFONDS	EUR	408 547,5279	43,82	

Annexe(s)

OBLIFONDS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	OBLIFONDS	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	990000015719	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 40 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3, 40% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 et à 20% ESTER Capitalisé.

Le produit est un FCPE de droit français de type FIA, classé obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro .

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger plus de 15% de son actif net.

Le produit n'a pas vocation à utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Particulier

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	3 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 877,98 €	9 153,31 €
	Rendement annuel moyen	-11,22 %	-2,91 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 576,92 €	9 471,9 €
	Rendement annuel moyen	-4,23 %	-1,79 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 787,03 €	9 729,64 €
	Rendement annuel moyen	-2,13 %	-0,91 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 183,53 €	10 654,38 €
	Rendement annuel moyen	1,84 %	2,14 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2018 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	3 ans
Coûts totaux	339,77 €	190,59 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	3,42 %	1,93 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	225 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,02 % de la valeur de votre investissement par an.	102 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15,41 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/990000015719/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/990000015719/publication>.